



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES**

Direction de la modernisation, de la
performance et de l'administration
générale

Affaire suivie par Mme FELICITE

Tél. 02.32.76.51.67

Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

ARRETÉ n° 15 • 35

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et
d'activités à Mme HOUSPIC, secrétaire générale pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-Henry MACCIONI ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 17 avril 2014, nommant Mme Sylvie HOUSPIC, administratrice civile hors classe, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de région Haute-Normandie,
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 23 décembre 2013 portant nomination de Mme Christine GIBRAT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie pour une durée de 3 ans, à compter du 20 janvier 2014 ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2009 portant mutation, nomination et détachement de M. Alain AUGER, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la modernisation, de la performance et de l'administration générale du secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la Haute-Normandie à compter du 1er septembre 2009 ;

- Vu la décision ministérielle du 26 avril 2006 nommant Mme Marion PERRIER, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté du Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 06 décembre 2010 nommant M. Jean-Charles QUIRION, professeur des universités, délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Haute-Normandie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu le décret 2009-587 du 25 mai 2009, relatif à la création de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 23 février 2015 nommant Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, dans ses fonctions ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 30 octobre 2009 nommant Mme Sophie EDELINE, conseillère action sociale-environnement professionnel de la plate-forme ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 26 mars 2012 nommant Mme Véronique LATELAIS, conseillère formation de la plate-forme ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 22 novembre 2011, nommant M. Philippe JANO, chargé de la mission politiques contractuelles et européennes, à compter du 15 novembre 2011 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1er - Délégation est donnée à Mme Sylvie HOUSPIC, administratrice civile hors classe, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la région après saisine de la chambre régionale des comptes.

Article 2 - Délégation est donnée à Mme Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Sont exclus de cette délégation :

- Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,
- Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

Article 3 - Délégation est donnée à Mme Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics, les accords cadres de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales d'un montant inférieur à 300 000 euros, y compris l'ensemble des actes relatifs aux marchés en cours d'exécution dont la date de passation est antérieure au 1er septembre 2006.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HOUSPIC, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

• Dans les mêmes conditions :

- Mme Christine GIBRAT, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie
- M. Alain AUGER, directeur de la modernisation, de la performance et de l'administration générale

• Dans leurs domaines respectifs :

- Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, attachée d'administration, chef du service des finances et de la comptabilité :

- pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, délégation est également donnée à :

- Mme Céline DACHEUX, secrétaire administrative, (valeur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses et valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.

- M. Ivan CABIOC'H, secrétaire administratif, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable adjoint des engagements juridiques et des demandes de paiements) et de valider les recettes non fiscales

- Mme Odile CHEVROT- ALLAIN, adjointe administrative, aux fins de liquider les dépenses (responsable adjoint des demandes de paiements).

- Mme Dominique LEVEQUE, attachée d'administration, chargée de la coordination et du pilotage interministériel pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région.

- Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :

- pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme

- pour les conventions, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement et les allocations diversités (BOP 148)

- Mme Sophie EDELIN, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme

- Mme Véronique LATELAIS, attachée d'administration, conseillère « formation » de la plate-forme interministérielle d'appui à la gestion des Ressources Humaines pour les conventions, bons de commandes et certification de service fait relatifs à la formation interministérielles (BOP 148), pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme.

- M. Philippe JANO, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
 - pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région pour la gestion des crédits européens, du contrat de projets État-Région et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112)
 - pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.
 - pour la signature des demandes de subvention liées à l'assistance technique FEDER, ainsi que les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs au suivi de ces demandes de subvention.

En cas d'absence de M. JANO, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Martine LECOUTURIER, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, pour ce qui concerne le contrat de projets État-Région et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112)

- M. Julien GAUTRET, attaché d'administration, responsable du service de contrôle des opérations cofinancées par les fonds structurels européens pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région pour les contrôles et la coordination des contrôles de l'utilisation des fonds européens.

- Mme Angélique FELICITE, secrétaire administratif de classe normale, correspondante administrative de la section régionale interministérielle d'action sociale de Haute-Normandie pour l'engagement des dépenses et les services faits relatifs à la SRIAS via l'application ministérielle métier.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HOUSPIC, les délégations qui lui sont données par l'article 3 sont exercées dans la limite de 15 000€ par :

- Mme Christine GIBRAT, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Haute-Normandie
- M. Alain AUGER, directeur de la modernisation, de la performance et de l'administration générale

Article 6 - Délégation est donnée à Mme Marion PERRIER, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 « égalité entre les hommes et les femmes » et se rapportant au fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 7 - Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, délégué régional à la recherche et à la technologie de Haute-Normandie pour :

- signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie de Haute-Normandie dans la limite de 300 000€.

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant inférieur à 300 000€. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.

Article 8 : L'arrêté préfectoral n° 14-75 du 06 octobre 2014 est abrogé.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 5 JUIN 2015



Pierre-Henry MACCIONI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.